

Le bilan du rachat des 100 000 tonnes renvoyé à l'OIA Café-Cacao



Un collectif d'organisations paysannes réclame la publication des listes des coopératives inventoriées et de celles qui ont effectivement bénéficié du programme de rachat des 100 000 tonnes de cacao, une demande qui relève de l'Organisation interprofessionnelle agricole (OIA) Café-Cacao, maître d'œuvre de l'opération.

Dans une lettre datée du 10 août 2026 adressée au Conseil du Café-Cacao, le Collectif des organisations professionnelles agricoles (COPA-CI) demande la liste complète des coopératives et structures inventoriées, assortie des volumes correspondants, ainsi que celle des structures ayant bénéficié du rachat et des volumes enlevés par chacune d'elles. Ces requêtes portent sur des informations détenues par l'interprofession. Lancé fin janvier 2026 sous la conduite du Conseil du Café-Cacao, le programme a en effet été confié par la suite à la seule OIA Café-Cacao, qui a réalisé son propre inventaire, identifié les coopératives retenues et fixé les volumes alloués à

chacune d'elles.

Le 9 avril 2026, à l'auditorium de la Caistab, le porte-parole de l'OIA Café-Cacao, Obed Doua, avait annoncé devant une centaine de délégués que le Conseil du Café-Cacao avait « concédé » à l'interprofession, par lettre officielle, la gestion de l'opération de rachat. La rencontre se tenait en présence du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières, du directeur général du Conseil du Café-Cacao et du président de l'OIA Café-Cacao. Le porte-parole avait précisé que l'interprofession était seule habilitée à désigner les coopératives appelées à participer aux opérations de déchargement et à leur allouer les volumes correspondants, le Conseil du Café-Cacao demeurant chargé de délivrer les connaissements aux structures ainsi sélectionnées. Le régulateur s'est retrouvé cantonné à un rôle d'observateur, de contrôleur qualité et de gestionnaire du fonds de stabilisation alloué à l'opération.

Les critères de sélection des coopératives comme la ventilation des volumes relèvent donc de l'interprofession, seule en mesure d'en rendre compte. Depuis sa mise en place en août 2025 à Yamoussoukro, l'OIA Café-Cacao est présentée comme la faîtière représentant l'ensemble des structures agricoles et paysannes de la filière, syndicats de producteurs compris. À ce titre, le COPA-CI relève lui-même de son périmètre. Le bilan de l'opération alimente la contestation depuis plusieurs semaines. Fin juillet à Man, le Syndicat national des agriculteurs de Côte d'Ivoire (SYNAVICI) a lancé une pétition nationale réclamant un audit indépendant, contestant l'attribution de 63 830 tonnes, soit plus de 60 % de l'enveloppe, au collège des producteurs de l'OIA Café-Cacao, ainsi que la mise à l'écart de plus de 614 coopératives au motif d'un stock inférieur à 40 tonnes. Le 5 août, en annonçant la clôture officielle du programme, le Conseil du Café-Cacao avait jugé « infondées » les nouvelles réclamations de coopératives et de syndicats, et appelé l'OIA Café-Cacao à ramener au calme des acteurs qu'il a qualifiés de « non représentatifs ». L'opération portait sur 100 000 tonnes de fèves inventoriées auprès d'environ 1 400 coopératives réparties dans 13 régions, rachetées au prix garanti de 2 800 FCFA le kilogramme sur les ressources du fonds de stabilisation.

L'OIA Café-Cacao ne s'est pas exprimée publiquement sur le bilan de cette opération, désormais close. Les producteurs, les coopératives et les autres acteurs de la chaîne de valeur attendent d'elle les réponses aux questions de transparence et de redevabilité posées par le COPA-CI.

Pierre Meledje